

CATLLAR

90 familles mobilisées contre un projet de démolition

C'est le sort de 1250 m² d'un bâtiment abritant à la fois les services techniques et un parking couvert qui préoccupe des habitants, mobilisés contre un projet de logements sociaux. Le maire se dit « interloquée ».

Certains d'entre eux affirment avoir entendu prononcer le mot de « verrue » et « d'incongruité » au sein de la jolie commune de Catllar, peuplée d'environ 650 habitants. D'autres estiment simplement qu'il ne faut pas toucher à ce qu'ils considèrent comme « un bâtiment faisant partie intégrante du patrimoine agricole catllanais, son architecture avec poutrelles métalliques datant de la fin des années 1950. Et qu'à ce titre, il mériterait d'être conservé ».

C'est ainsi qu'à ce jour, 90 signataires d'une pétition, considérée comme « L'Arlésienne » par le maire Josette Pujol qui n'en a toujours pas eu connaissance (lire l'encadré ci-dessous) a été signée par des habitants de sa commune qui se sont mobilisés pour défendre ces 1250 m² de hangar multi-fonctionnel.

Services techniques et parking couvert

Claude Boher, l'un des porte-parole des habitants en colère, apporte quelques précisions sur les motifs de cette opposition : « Tout cela s'est effectué bien discrètement.



Une partie des pétitionnaires réunis sur le parking extérieur d'une trentaine de place « qui sera réaménagé » a promis Josette Pujol, le maire. Photos V.P.

Sans aucune information publique, sans consultation de la population, sans même aucun contact avec les riverains concernés (ces arguments sont réfutés par Josette Pujol, documents à l'appui, voir encadré), le conseil municipal a décidé de vendre aux HLM de Perpignan le bâtiment abritant pour moitié les services techniques de la commune; pour l'autre moitié un

vaste parking couvert où de nombreuses familles garent depuis des années leur véhicule moyennant le paiement d'une redevance mensuelle contractuelle reversée au profit du budget municipal, et de céder une partie du parking extérieur. Et ce dans l'objectif d'y implanter, à sa place, six logements sociaux, soit des nuisances sonores et des voitures supplémentaires, un trafic routier alourdi, notamment entre la rue de Baillaury, simple chemin, la sortie vers la nationale donnant sur le rond-point mal conçu et anxiogène, et des maisons de village jusqu'ici paisibles ! » « Où vont aller les services techniques ? Sur quel emplacement ? Et surtout à quel coût ? » se demande aussi cet autre porte-parole, Thierry Parent.

« Un montant sous-évalué »

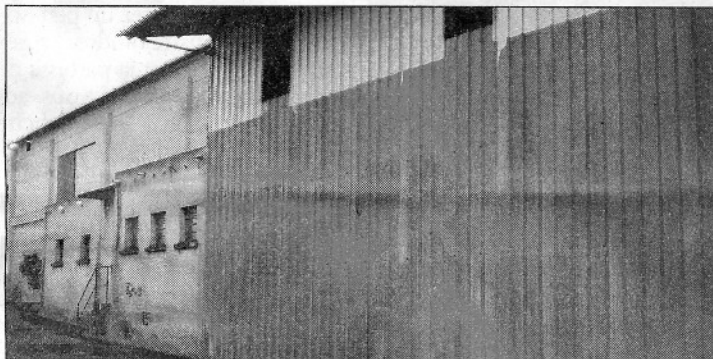
La plupart des opposants arguent du fait que « ce bâtiment a été ac-

quis en 1996 par la municipalité Marc pour la somme de 50 000 anciens francs et revendu en 2010 pour 100 000 euros... Un montant visiblement sous-évalué ne tenant pas compte de l'explosion des prix de l'immobilier ».

« Avec cette sous-évaluation - des personnes ayant participé à la construction de ce bâtiment l'estiment à 300 000 euros - reprend Claude Boher, « il n'y a pas eu d'appel d'offres, mais un marché gré à gré; et puis le financement de la démolition et de l'enlèvement des gravats sera à la charge de la commune ».

Enfin l'arrivée de la nouvelle population les titille : « Sur quels critères la municipalité va-t-elle sélectionner ces nouveaux arrivants ? N'oublions pas que ces 25 emplacements du parking avec un loyer mensuel de 20 euros rapportaient 6 000 euros annuels à la commune... Ce sera une perte sèche ».

Valérie Pons



La pomme de la discorde, le fameux hangar à double usage.

Josette Pujol : « Je n'ai reçu aucune pétition »

« Première nouvelle: je n'ai jamais eu entre les mains une quelconque pétition signée, vous me dites, par 90 Catllanais hostiles à ce projet d'implantation de logements sociaux! Pour moi, elle n'existe pas. Qu'on me l'amène en mairie et j'aurais déjà, de visu, un autre point de vue sur la question... ». D'emblée le ton, franc et direct, est donné par Josette Pujol, maire de la commune, qui a accepté de nous recevoir alors qu'elle était censée, nous répète-t-elle « ne rien savoir au sujet de cette mobilisation tardive ». Et de nous apprendre que contrairement aux reproches et allégations des pétitionnaires sur « son manque de clarté et d'information »: « La présentation de l'offre au sujet de la vente des ateliers municipaux a été effectuée le 3 mars dernier lors d'un conseil municipal (point 6) que le 17 mai, la vente a fait l'objet de débats dans le point 2 de l'ordre du conseil municipal; repris le 28 juin. Enfin, le 3 septembre 2010, concernant le



Josette Pujol (à gauche avec sa première adjointe Charline Trilles à ses côtés) voit, dans cette mobilisation tardive, « une manœuvre d'intimidation ».

garage collectif, la résiliation des baux a été votée en conseil municipal ».

Josette Pujol nous montre également deux documents, l'un daté du 7 juillet 2010, l'autre du 10 septembre 2010. Dans le premier il est mentionné que la commune de Catllar, « par délibération en date du 17 mai, a décidé de procéder à la vente à l'Office Pu-

blic de l'Habitat des P.-O. des parcelles numéro tant... en vue de la construction d'un groupe d'habitations de cinq pavillons. Ces travaux devant permettre de repenser et d'harmoniser l'aménagement de l'ancienne coopérative et du complexe commercial (à ce jour, une boulangerie et un salon de coiffure) ».

Dans le second document, la

mairie notifie à un locataire d'un emplacement du parking, la résiliation de cette location - suite à l'information communiquée sur la vente de l'ancienne coopérative qui abrite le garage collectif - et lui demande de libérer cet emplacement le 30 novembre 2010 au plus tard. « Vous voyezajoute Josette Pujol, je n'ai jamais dissimulé ni caché à mes administrés mes intentions de restaurer et d'embellir ce secteur qui fait partie d'un ensemble à restructurer; d'en faire un lieu de vie et d'animation, tout en rénovant le parking extérieur existant, que je sais très utilisé, et d'aménager ensuite une place ainsi que l'accès au cimetière. Ces personnes avaient tout loisir et toute liberté, lors des conseils municipaux successifs, de montrer leur désapprobation, et d'ailleurs certains ne s'en sont pas privés. Mais c'est ainsi que j'ai toujours conçu la démocratie: en étant ouverte au dialogue et au débat. Qu'on ne vienne pas ensuite me faire un faux procès d'intention... »

Va. P.